

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 28 avril 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le VINGT HUIT du mois d'AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DARCIS, Maire de la commune.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame BLIN Marie-Annick est nommée secrétaire de séance.

Membres présents: MM. & Mmes DARCIS Philippe - BLIN Marie-Annick – BARBIER Stéphane – DESREUMAUX Gaëtan – DHAILLY Karine - GAUDECHON Ludovic - TOUZÉ Roland

Membre excusée: Aurélie CANIVET

Délibération n° 20/04/2023 – Devis de La Poste – réalisation du plan d'adressage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur Patrice LEDUC, représentant de La Poste pour la réalisation du plan d'adressage des rues c'est-à-dire la renumérotation des maisons non conforme. Cette opération sera obligatoire en 2025 et sera complémentaire pour le passage de la fibre.

Monsieur le Maire donne lecture du devis d'un montant de 1.781€81 hors taxe soit un montant de 2.138€16 T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de refuser le devis d'un montant de 2138€16 TTC concernant la réalisation du plan d'adressage des rues.

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les Membres présents,

Pour copie conforme,

LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD, le 06/05/2023

Le Maire,

Philippe DARCIS



La secrétaire de séance,

Marie-Annick BLIN

Publiée le 09/05/2023

Transmise au représentant de l'État le 09/05/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.